

Conseil municipal | Séance du 16 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-10-16-10 | Développement durable - Engagement de la commune dans la COP Rouen 2030 et Signature de l'accord de Rouen pour le Climat #2

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole Auvray

Exposé des motifs :

Initiée en 2017 à l'échelle métropolitaine avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources, et la préservation de la biodiversité.

Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, la Métropole propose à tous les acteurs de rejoindre une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,
- Le Code de l'environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,
- Les articles 173, 176, 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV,
- Le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone,
- Le décret n° 2016-1442 qui adopte la programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023,
- Le décret n° 2016-849 du 28 Juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV,
- La délibération n°2018-10-18-40 du Conseil municipal du 18 octobre 2018, approuvant les engagements de la Ville dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018,

Considérant :

- Que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- Que le Plan Climat Air Energie Territorial métropolitain a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,
- La convergence des orientations entre la COP Rouen 2030 et les orientations municipales en matière de Transition écologique et sociale,
- L'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

Décide :

- D'autoriser le Monsieur le maire à adopter les engagements de la Ville listés en annexe en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Nicole Auvray

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/10/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20251016-lmc140575-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2025

Liste des Actions retenues par la Ville au titre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2

Enjeu(x)	Thématique	Action
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable et agréable	Accompagnement des copropriétés	Définir un plan d'actions avec Energies Métropole pour déployer sur la commune les accompagnements spécifiques à la rénovation énergétique des copropriétés (partage du tableau de bord d'activités de la commune suivi par Energies Métropole, répondre aux appels à candidature pour l'organisation d'animations et d'événements dans la commune, diffusion par différents canaux des supports de communication ainsi que des événements du programme « Rénovons collectif »)
	Accompagnement des particuliers	Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement (habitat individuel et collectif)
	Accompagnement des particuliers	Formuler une demande officielle à la Métropole de décentralisation des dispositifs d'accompagnement Energies Métropole (permanence, rendez-vous décentralisés, etc.) avec proposition d'un lieu d'accueil (pôle de proximité, commune ou commune proche géographiquement)
	Accompagnement des particuliers	Poursuivre l'information des habitants sur la rénovation énergétique et sur les énergies décarbonées en s'appuyant sur l'offre de services d'Energies Métropole. Notamment : -> Répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêts pour travailler conjointement à la mise en place d'évènements Energies Métropole au sein de la commune (balades thermiques, forum de l'habitat, etc.) -> Promouvoir les dispositifs "kits solaires" et "fonds air-bois" pour les particuliers -> Relayer les communications Energies Métropole (kits de communication, brèves pour magazine et site internet municipal)
	Accompagnement des particuliers	Sensibiliser/informer les particuliers aux éco-gestes en s'appuyant sur des éco-ambassadeurs
	Achat d'énergie renouvelable	Former les équipes municipales et se positionner sur les lots « haute valeur environnementale » du marché d'achat groupé d'énergie de la Métropole (<i>l'approvisionnement se fait directement auprès des producteurs d'énergies renouvelables et non pas sur les marchés de gros avec la fourniture de certificats de garantie d'origine renouvelable</i>)
	Baisse des émissions de gaz à effet de serre	Etudier la faisabilité d'équiper la commune d'équipements autonomes sur batterie pour l'entretien des espaces verts
	Baisse des émissions de gaz à effet de serre	Mettre en place une comptabilité des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communal
	Confort d'été des bâtiments	Dans le but de garantir le confort d'été dans les bâtiments, sélectionner les systèmes les plus performants et les moins énergivores pour le choix des équipements de rafraîchissement : - Mettre en place des actions de sobriété pour limiter/éliminer les besoins en climatisation - Privilégier systématiquement des solutions passives/bioclimatiques pour le rafraîchissement des bâtiments : volets extérieurs, casquettes, brises-soleil, ombrages, isolation, etc. - Réaliser une étude comparative lors de la mise en place d'un système de rafraîchissement

	Développement des énergies renouvelables	Dans le cadre d'une action de rénovation énergétique, sortir du chauffage à combustibles fossiles et du chauffage électrique
	Développement des énergies renouvelables	En lien avec Energies Métropole, développer les énergies solaires en auto-consommation sur le patrimoine de la commune puis mobiliser les habitants pour favoriser ce développement également chez les particuliers
	Développement des énergies renouvelables	Identifier, sur le territoire communal, les projets de développement de chaleur renouvelable : les bâtiments communaux, les bailleurs et les acteurs économiques qui pourraient bénéficier d'un projet de chaleur renouvelable, dans le cadre du contrat chaleur renouvelable territorial (CCRt), se rapprocheront d'Energies Métropole. Energies Métropole poursuit, en parallèle, la communication et la prospection autour du CCRt.
	Économies d'eau	Dans le cadre des rénovations des bâtiments, mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie pour alimenter les WC notamment
	Économies d'eau	Mener des actions en faveur des économies d'eau dans les bâtiments (exemples : pose d'éco-mousseurs sur l'ensemble des bâtiments communaux, sensibiliser les utilisateurs à la préservation des ressources en eau et aux bonnes pratiques de consommation d'eau, réduire les consommations d'eau dans les bâtiments appartenant à la Commune)
	Extinction de l'éclairage public	Développer une série d'actions visant à limiter la pollution lumineuse et visuelle sur la commune : - Mobiliser les commerçants afin de leur rappeler la réglementation sur les vitrines et enseignes lumineuses - Contribuer activement à l'évolution du règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) - Limiter au strict minimum les enseignes et les publicités sur les devantures ou façades des commerces et des entreprises - Limiter la pollution lumineuse des commerçants et entreprises par un accompagnement via la mise en place de partenariats avec les acteurs économiques (charte).
	Optimisation de l'exploitation des installations climatiques	Accompagnement d'Energies Métropole à la mise en place d'un marché d'AMO pour suivre finement les contrats d'exploitation des installations de CVC (Chauffage, Eau chaude, Ventilation, Climatisation) sur tous les bâtiments municipaux, et mettre en place, lorsque cela est possible, des clauses d'intéressement. Le marché comprendra la vérification des programmations et régulations des systèmes de chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation et ventilation.
	Participation au développement du service public Energies Métropole	Poursuivre ou formuler le souhait de prendre part au capital de la SPL ALTERN
	Planification de la rénovation énergétique du patrimoine	En lien avec Energies Métropole, être exemplaire en matière de construction et de rénovation des bâtiments publics : Pour les moyennes et grandes communes : mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Energie et d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation ;
	Précarité énergétique	Mener une politique de prévention et de lutte contre la précarité énergétique : - Dans le cas de la création d'un service d'accompagnement structuré au sein d'Energies Métropole, aide à l'identification des foyers en situation de précarité énergétique ; - Accompagner les publics fragiles en s'appuyant sur des partenariats à développer avec des acteurs locaux et prestataires.

	Programmes de subventions en groupement	Lorsqu'un ou des projets sont identifiés, participer, en groupement avec la Métropole, aux programmes de financement de la rénovation énergétique ou du développement des énergies renouvelables (exemple : programmes ACTEE, Contrat chaleur renouvelable territorial, etc.)
	Qualité de l'air extérieur	Encadrement des chantiers communaux pour limiter les émissions de poussières (via les appels d'offres, ou les clauses environnementales). Possibilité de s'appuyer sur la charte chantier Air Energie 2025 de la Métropole
	Qualité de l'air intérieur	Afficher/diffuser dans les établissements scolaires des consignes d'aération https://www.atmonormandie.fr/sites/normandie/files/medias/documents/2022-03/Fiches%20pratiques%20QAI.pdf
	Qualité de l'air intérieur	Limiter l'usage de produits d'entretien et utiliser des produits plus sains par des formations auprès des agents (formations ATMO)
	Qualité de l'air intérieur	Mettre en place une surveillance de la qualité de l'air intérieur suivant le dispositif réglementaire (se référer au "Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air" du CSTB)
	Qualité de l'air intérieur	Mise en place de protocole d'aération des écoles avec les services techniques, les employés et techniciens de propreté (ATMO, Académie)
	Reconversion de friches	Développer des actions ciblées pour la reconversion et la valorisation des friches
	Rénovation de l'éclairage	Atteindre le 100% LED d'ici à 2030 sur les éclairages intérieurs de l'ensemble des bâtiments publics de la commune
	Rénovation de l'éclairage	Dialogue avec la Métropole afin d'accélérer la transition de l'éclairage public sur le territoire communal, vers un éclairage public 100% LED
	Rénovation énergétique	Mettre en place une démarche généralisée de rénovation globale et multicritères des bâtiments, intégrant sobriété énergétique, gestion de l'eau, solutions de chauffage performantes, réduction des risques, usage de matériaux biosourcés, accessibilité, production d'énergie(s) renouvelable(s) et modularité des espaces
	Réseaux de chaleur urbain	Participer au suivi du projet de réseau de chauffage urbain de la commune
	Sensibilisation à la qualité de l'air	Relayer les indices Atmo Normandie sur la qualité de l'air sur le site internet de la commune
	Sensibilisation à la qualité de l'air	Relayer les messages d'alerte en cas de pic de pollution, informer les citoyens sur la qualité de l'air et les bons gestes à adopter
Un territoire sobre, alimenté à 100 % en énergies renouvelables, offrant un cadre de vie sain, durable	Sobriété	Elaborer, mettre en œuvre et suivre un plan de sobriété énergétique
	Sobriété	Mettre en place un suivi régulier de l'ensemble des fluides (électricité, gaz, fioul, carburants, bois, eau, etc.) de la collectivité et mener des actions de sensibilisation des utilisateurs. Pour cela, un suivi sera réalisé à l'échelle des consommations, de la facturation et des systèmes de mesure mis en place dans le cadre du décret BACS. La Dans le cas où cette mise en place aura été effectuée avec Energies Métropole, un bilan énergétique annuel sera transmis à la commune.
	Urbanisme durable	Pour les communes ANRU : Incitation des parties prenantes à une prise en compte élevée des enjeux énergétiques et climatiques dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

et agréable		
Un territoire apaisé et sûr, où des mobilités durables et accessibles transforment la ville et améliorent le cadre de vie	Assurer la continuité des aménagements cyclables	Assurer la continuité des aménagements cyclables en privilégiant une logique d'itinéraire fluide et connecté
	Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques	Concertation avec la Métropole dans le cadre du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques
	Développement de la marchabilité	Sécuriser les passages piétons de la commune
	Développement de l'usage du vélo	Développement des actions de formation/sensibilisation/animation de la pratique du vélo
	Développement de l'usage du vélo	Identifier les emplacements stratégiques et déployer des stationnements pour les vélos
	Développement de l'usage du vélo	Mettre à la disposition des agents communaux une flotte de vélos (à assistance électrique et musculaire) avec possibilité de remisage à domicile ("faire essayer pour convaincre", mode de gestion à déterminer par la commune)
	Développement des mobilités actives	Créer une signalétique « piéton » sur les distances à pied ou à vélo en divers points de la ville
	Développement des mobilités actives	Mise en place d'une signalétique horizontale et verticale pour les mobilités actives
	Développer la culture du risque	Tenir à jour le Plan Communal de Sauvegarde et réaliser des actions de sensibilisation à la culture du risque. Communiquer notamment autour des moyens pour faire face aux risques identifiés sur la commune.
	Information des publics sur les dispositifs de mobilité	Faire la promotion des dispositifs en lien avec la Métropole : co-voiturage (BlablaCar Dailly, Covoit'ici), Lovélo, Club PDM-E pour les entreprises du territoire
	Le stationnement comme levier d'une mobilité transformée	Objectiver les usages et les besoins de stationnement de la commune (études - Accompagnement de la Métropole)
	Le stationnement comme levier d'une mobilité transformée	Réguler le stationnement sur voirie (stationnement en zone bleue, 15 minutes, etc.)
	Le stationnement comme levier d'une mobilité transformée	Réserver des places à des usages spécifiques (covoiturage, borne de recharge, stationnement vélo, etc.)
	Limitation de l'usage de la voiture	Formaliser une politique de mobilité durable au sein de la collectivité au travers d'un PDME
	Limitation de l'usage de la voiture	Mettre en place le forfait mobilité durable afin que les agents bénéficient d'une indemnisation pour leurs déplacements domicile-travail effectués à vélo, en covoiturage ou avec d'autres modes de transport durables
	Modération des vitesses de circulation	Engager des aménagements durables et adaptés de l'espace public, garantissant leur pertinence et leur efficacité pour répondre aux besoins des usagers

	Modération des vitesses de circulation	Mettre en place une signalétique claire, intuitive et adaptée aux besoins de tous les usagers, afin de faciliter la navigation et l'accessibilité dans l'espace public
	Modération des vitesses de circulation	Modérer les vitesses de circulation dans la commune : le 30 km/h se généralise (devient la règle) et le 50 km/h devient exceptionnel
	Optimisation de la flotte municipale	Analyser de manière objective les usages et les besoins de la flotte communale afin d'optimiser sa gestion et son efficacité
	Planification de la circulation	Lancer ou poursuivre des projets d'apaisement de la circulation et de partage des espaces publics au sein de la commune
	Planification de la circulation	Réinterroger les plans de circulation avec l'appui technique de la Métropole, afin d'optimiser la fluidité et la sécurité des déplacements.
	Planification de la circulation	Saisir les opportunités de projets pour revoir et apaiser la circulation (accès d'école, nouveaux ERP, reprise voirie, etc.)
	Sensibilisation autour de l'apaisement de la ville	Engager les écoles dans une démarche de sécurisation, d'apaisement et de sensibilisation de l'ensemble des publics
	Sensibilisation autour de l'apaisement de la ville	Mener des actions de sensibilisation auprès des citoyens sur les nouveaux dispositifs visant à apaiser la circulation et améliorer la sécurité routière
Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier	Adopter une restauration responsable	Intégrer la saisonnalité dans les menus de la restauration collective. Cette thématique pourra être abordée dans le réseau des communes agriculture-alimentation.
	Création d'espaces nourriciers	Mettre en place ou amplifier une démarche de création et d'entretien des potagers urbains auprès de parties prenantes (citoyens, associations, écoles, entreprises, services municipaux, etc.) en favorisant les pratiques agroécologiques dont le bio
	Création d'espaces nourriciers	Participer à une ou plusieurs édition(s) de Métropole Nourricière afin de soutenir la création d'espaces nourriciers en favorisant les pratiques agroécologiques dont le bio (<i>exemples : jardins ou vergers partagés, forêt comestible, cultures potagères en pied d'immeuble, etc.</i>)
	Création d'espaces nourriciers	Plantation de fruitiers biologiques ou autres labels durables (selon le PAT) sur une ou plusieurs réserve(s) foncières de la commune
	Facilitation du développement de filières	Faciliter l'implantation de commerces locaux notamment de produits bio locaux, maraîchage bio local, etc. sur la commune
	Participation active à la mise en œuvre du PAT	Contribuer à la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en aidant les acteurs à s'organiser en filière alimentaire locale : - Favoriser la diffusion des inventaires de producteurs locaux réalisés par le Département 76 (Agrilocal 76, Mon panier 76) et la Région (J'achète local dans mon établissement, Au rdv des normands), auprès des élus, des agents et des habitants - Inviter les producteurs de la commune à se rapprocher de la Métropole pour faire connaître leur offre locale - Relayer les cartes des producteurs locaux auprès des habitants de la commune (via le site internet municipal par exemple)
	Participation active à la mise en œuvre du PAT	Favoriser l'installation agricole lorsque des terrains agricoles communaux sont disponibles avec, éventuellement au préalable, un reclassement et une dépollution, en accord avec la stratégie et objectifs du PAT

	Participation active à la mise en œuvre du PAT	Améliorer les pratiques de la restauration collective pour tendre vers l'exemplarité, en accord avec la stratégie et objectifs du PAT
	Sensibilisation/information autour de l'alimentation locale et durable	Rejoindre le réseau collectif des communes animé par la Métropole autour de l'agriculture et de l'alimentation afin de bénéficier des temps de rencontres et d'ateliers permettant d'échanger et de bénéficier de retours d'expériences autour des approvisionnements durables et du gaspillage alimentaire
	Sensibilisation/information autour de l'alimentation locale et durable	Sensibiliser à l'approvisionnement durable de la restauration collective en menant diverses actions auprès des publics (<i>exemples : une journée de repas commun "Mangeons local et durable", la semaine "Manger bio et local c'est l'idéal" ou encore des initiatives de sensibilisation menées par les fournisseurs</i>)
	Sensibilisation/information autour de l'alimentation locale et durable	Sensibiliser le grand public à l'importance de l'alimentation durable et locale, à travers des actions d'information et de promotion des produits agricoles cibles
	Soutien des maraîchers locaux	Etudier la possibilité de rejoindre le projet de ceinture verte maraîchère en proposant un ou des terrain(s) identifié(s) sur la commune
	Soutien des maraîchers locaux	Mettre en lien les porteurs de projet et structures intéressées par l'installation ou le développement du maraîchage via l'observatoire du foncier agricole de la Métropole et étudier la possibilité de rejoindre la SCIC ceinture verte maraîchère
Un territoire mobilisé pour limiter ses déchets et préserver ses ressources	Dématisation	Poursuivre la dématérialisation des services pour utiliser moins de papier et gagner en efficacité, ainsi que l'accès aux services aux publics par la création ou le développement d'un portail citoyen accessible depuis le site de la ville
	Éco-manifestations	Rendre les événements de la commune éco-responsables en s'engageant dans le label Éco-manifestations
	Économie circulaire	Promouvoir des achats responsables en privilégiant le matériel d'occasion pour les catégories de produits (informatique, les meubles et les jouets, etc.) prévues par l'article 58 de la loi AGECE, et en donnant les équipements inutilisés aux acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
	Gestion durable des déchets verts	Acquisition de broyeurs pour le prêt aux particuliers, ou candidater au dispositif de mise à disposition par la Métropole (définition de lieux, besoin de personnel, système de réservation, communication Grand public)
	Lutte contre la pollution plastique	Déployer les fontaines à eau, ou ouvrir et développer des points "Ici remplissez votre gourde", développer des points pour remplir facilement sa gourde dans les équipements sportifs, de plein air, culturels, etc.
	Lutte contre la pollution plastique	Maintenir et avancer sur la réduction du plastique en restauration collective (cantines, EHPAD) malgré d'éventuels revirements réglementaires
	Numérique responsable	Allonger la durée de vie des équipements (ordinateurs, copieurs, smartphone, mobilier urbain, etc.)
	Propreté urbaine	Lutter contre les dépôts sauvages : verbalisation, vidéoprotection, etc.
	Propreté urbaine	Mettre en place des consignes pour la gestion des déjections canines, encourager la réutilisation des sacs et sensibiliser les propriétaires de chiens
	Sensibilisation/information autour de la maîtrise des déchets	Communiquer sur les filières, les dispositifs de tri et relayer "Montri" auprès du Grand Public, des commerces/artisans, institutions, bailleurs sociaux, etc.

	Sensibilisation/information autour de la maîtrise des déchets	Pour les particuliers, poursuivre la communication autour des deux dispositifs Métropolitains de subventionnement : composteurs et broyeurs de végétaux (mag et site internet de la commune)
	Sensibilisation/information autour de la maîtrise des déchets	Relayer l'action Stop Pub (puis Oui Pub si adaptée au territoire MRN suite à l'expérimentation nationale) : mettre à disposition le Stop Pub dans les lieux d'accueil du public, le promouvoir
	Sensibilisation/information autour du gaspillage alimentaire	Réduire le gaspillage alimentaire à la cantine en ajustant les portions en fonction des besoins des enfants (<i>exemples : en proposant des demi-fruits et en tenant compte des goûts et des faims des élèves</i>). Cette démarche inclut la sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi que la formation des agents à cette problématique. Des pesées régulières seront effectuées pour évaluer les quantités gaspillées, et le personnel sera pleinement impliqué dans l'accompagnement des repas pour garantir une gestion plus responsable des denrées alimentaires.
	Tri des déchets	Accompagner le déploiement du tri à la source des biodéchets en lien avec la Métropole (solutions en fonction de la typologie d'habitats : habitat individuel avec jardin, habitat collectif,...)
	Tri des déchets	Développer le tri hors foyer en installant des dispositifs de collecte des emballages et papiers dans les espaces publics, les commerces, les écoles et autres lieux fréquentés. Ce projet pourra être accompagné par le soutien de l'éco-organisme Citeo, qui offrira des aides techniques, logistiques et financières pour la mise en place de ces points de collecte
	Tri des déchets	Développer le tri sélectif dans les bâtiments publics en incluant un travail sur la logistique interne aux bâtiments, la sensibilisation des personnels, fournir les équipements nécessaires y compris pour les déchets des services techniques
	Tri des déchets	Développer les collectes spécifiques : Articles de sport et de loisir en équipements urbains sportifs, au cours d'évènements, Jeux/jouets en priorisant le réemploi, puis le recyclage
	Tri des déchets	Mettre en place une table de tri à la cantine et s'assurer que les biodéchets soient valorisés, notamment dans le cadre du déploiement de la collecte séparée des biodéchets de la Métropole
Un territoire attractif et décarboné, moteur d'emploi et de qualité de vie	Commande publique responsable	Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, en cohérence avec les objectifs du SPASER. <i>La Métropole propose un accompagnement technique, notamment à travers des groupements de commandes et des formations pour harmoniser les pratiques d'achat responsable sur l'ensemble du territoire.</i>
	Commande publique responsable	Intégrer des clauses de récupération et de réutilisation des matériaux dans les marchés de travaux, afin de favoriser l'économie circulaire et la réduction des déchets
	Commande publique responsable	Mettre en place une approche responsable de la commande publique (réemploi, recyclage, insertion, labels, matériaux biosourcés, etc.)
	Coopération territoriale	Favoriser la coopération intercommunale pour l'organisation d'événements culturels, en mutualisant les spectacles, artistes et ressources, afin de proposer une programmation partagée entre plusieurs communes et d'optimiser les moyens disponibles
	Exemplarité interne	Former et sensibiliser le personnel municipal aux enjeux de la transition écologique en organisant, par exemple, des ateliers 2 tonnes. Mettre en place un réseau d'éco-agents ou d'ambassadeurs internes, chargés de promouvoir les bonnes pratiques

		environnementales au sein des services municipaux.
	Exemplarité interne	Mettre en place un budget vert pour intégrer les enjeux environnementaux dans les ressources financières de la commune. Prévoir une formation pour les élus et les agents municipaux afin d'assurer une compréhension commune des principes et des outils liés à ce budget.
	Inclusion des publics	Favoriser l'accessibilité des spectacles et événements culturels de la commune aux personnes en situation de handicap, en adaptant les équipements, les communications et les modalités d'accueil, afin de garantir une offre culturelle inclusive et ouverte à tous
	Inclusion des publics	Intégrer des critères d'insertion professionnelle dans les marchés publics afin de favoriser l'accès à l'emploi pour tous
	Inclusion des publics	Soutenir la création de logements à loyer modéré sur la commune afin de favoriser l'accès à un logement digne et abordable pour tous les habitants
	Numérique responsable	Mettre en place un plan d'action en faveur du numérique responsable, visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique sur la commune, à promouvoir des usages sobres et éthiques du numérique au sein des services, et à sensibiliser les agents, les habitants et les acteurs locaux à ces enjeux
	Sensibilisation/information du grand public	Auprès de divers publics, communiquer autour des actions de transition écologique menées par la commune
	Sensibilisation/information du grand public	Développer et mettre à jour le site internet de la commune afin de renforcer la visibilité des actions en matière d'air, d'énergie et de climat, et de promouvoir l'engagement dans la transition social-écologique
	Sensibilisation/information du grand public	Être le relai de l'offre de services Energies Métropole auprès des citoyens et des acteurs économiques
	Sensibilisation/information du grand public	Organiser un ou des événement(s) dédié(s) au patrimoine naturel ou une journée des jardins, afin de sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement local, de promouvoir la biodiversité et de valoriser les espaces verts, tout en encourageant des pratiques écologiques et durables
Un territoire naturel, attractif et solidaire, où villes, villages, fleuve et événements portent la qualité de vie et la transition	Adaptation au changement climatique	Intégrer les enjeux climatiques dans l'aménagement de l'espace urbain en veillant à : - Privilégier des essences végétales locales et sobres en consommation d'eau dans l'ensemble des projets d'aménagement, publics comme privés (<i>la liste des essences est disponible dans le PLUi "Politique de l'arbre" (cf. délibération MRN 2023))</i> - Favoriser le verdissement des espaces urbains en garantissant des solutions économes et maîtrisées en termes d'entretien
	Adaptation au changement climatique	Lutter contre les espèces allergisantes liées au changement climatique : plantes (ambroisie, graminées,...) et insectes (moustique-tigre, chenille processionnaire, frelon asiatique,...) grâce à de la surveillance, des méthodes de lutte respectueuses de l'environnement, et des actions de sensibilisation pour protéger la santé des habitants et la biodiversité.
	Adaptation au changement climatique	Mobiliser les acteurs de la commune pour favoriser la désimperméabilisation des sols en encourageant des aménagements respectueux du cycle de l'eau et propices à la biodiversité

écologique	Concertation citoyenne	Mettre en place un outil de participation citoyenne (plateforme numérique, boîte à idées, budget participatif, enquêtes en ligne...) pour recueillir les avis et propositions des habitants sur les projets communaux
	Conservation des écosystèmes	Engager une réflexion avec la Métropole concernant les suppressions de haies privées sur la commune
	Coopération territoriale	Elaboration du SCOT-AEC : participer aux temps d'échange qui sont organisés dans le cadre des assemblées des communes et qui seront organisés par la Métropole sur toute la durée de l'élaboration du SCOT-AEC et de la révision du PLUi
	Coopération territoriale	Organiser des rencontres régulières avec la Métropole afin de faire le point sur les enjeux de biodiversité à l'échelle communale et renforcer la coordination des actions menées
	Création d'un cadre de vie accessible	Mettre en place un dispositif de proximité pour favoriser l'accès à la culture et aux services (par exemple : bibliobus ou vélo cargo)
	Économie circulaire	Élaborer une procédure destinée aux agents municipaux pour encourager la collecte et la valorisation des matériaux, mobiliers et équipements
	Exemplarité interne	Lister les actions déjà menées dans la perspective de candidater à « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) auprès de l'ANBDD (appel à candidature ouvert tous les ans jusqu'en septembre)
	Exemplarité interne	Réalisation des actions inscrites dans le cadre du programme TEN (Territoire Engagé pour la Nature)
	Exemplarité interne	Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie de la commune
	Formation / Information / Sensibilisation / montée en compétence	Collaborer avec la Métropole pour modéliser le couvert végétal de la commune, incluant la création de cartographies et d'indicateurs thématiques, ainsi que la production de documents techniques pour appuyer les décisions relatives à la gestion du patrimoine végétal
	Gestion différenciée des espaces verts	Identifier de nouvelles parcelles susceptibles d'accueillir des projets d'éco-pâturage, en collaboration avec la Métropole, qui apportera son expertise et ses conseils à la commune pour la mise en place de ces initiatives
	Gestion différenciée des espaces verts	Préserver des zones de biodiversité sans coupe
	Gestion durable des espaces naturels et forestiers	Préserver, valoriser et développer le patrimoine arboré communal en s'inscrivant dans une démarche écologique et participative à travers diverses actions <i>Exemples : objectif de solde positif de plantation d'arbres, associer les habitants via une opération de parrainage citoyen, créer des vergers urbains en intégrant des arbres fruitiers pour favoriser une ville comestible et nourricière, privilégier des essences locales et sauvages, notamment des arbres à baies et mellifères, pour préserver la biodiversité et favoriser la faune locale, contribuer à la réduction des îlots de chaleur urbains par le développement du couvert végétal</i>
	Gestion durable des espaces naturels et forestiers	Recourir au débardage à cheval pour l'entretien des bois communaux, afin de préserver les sols, limiter l'impact sur la biodiversité et valoriser les savoir-faire locaux.
	Gestion durable des espaces naturels et forestiers	Valoriser et préserver les bois communaux en mettant en valeur leur patrimoine naturel, en créant des partenariats avec des acteurs spécialisés, en instaurant un comité de gestion local, et en animant des ateliers pédagogiques sur la forêt et la biodiversité

Lutte contre l'étalement urbain	Anticiper la raréfaction du foncier en ville à travers : - l'identification de parcelles en dent creuse, de friches industrielles et polluées à reconvertir - la réhabilitation des friches pour maîtriser l'étalement urbain et revitaliser la ville - la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en limitant l'artificialisation des sols
Préservation de la biodiversité	Favoriser les initiatives publiques ou privées permettant le retour de la biodiversité en ville (mise en place d'écopâturage sur une ou des parcelles, sensibiliser les habitants et écoliers grâce à des partenariats, pose d'hôtels à insectes et de nichoirs à oiseaux, etc.)
Qualité de l'air extérieur	Mettre en place des espaces sans tabac sur le territoire communal (parcs, aires de jeux, abords d'écoles...) afin de préserver la santé publique et le cadre de vie
Renaturation / végétalisation / désimperméabilisation	Aménager et végétaliser le(s) cimetière(s) communal(aux) afin de renforcer leur caractère apaisant et écologique, en veillant à : - Mettre en place des aménagements favorisant l'infiltration et la gestion durable des eaux pluviales - Développer la végétalisation du site pour améliorer le cadre paysager et favoriser la biodiversité - Garantir l'accessibilité du cimetière aux personnes à mobilité réduite et à l'ensemble des usagers
Renaturation / végétalisation / désimperméabilisation	Entamer ou poursuivre la végétalisation des cours d'écoles
Renaturation / végétalisation / désimperméabilisation	Mener un projet global d'apaisement et de renaturation de l'espace urbain, structuré autour de plusieurs axes complémentaires :
	- Renaturer et végétaliser des espaces publics et scolaires (cours d'écoles, abords immédiats, places, parkings, etc.) - Favoriser le retour de la biodiversité et améliorer le cadre de vie en intégrant davantage de végétalisation et de nature dans l'espace public et le tissu urbain - Sensibiliser les habitants, les scolaires et les usagers aux enjeux de la biodiversité et de la protection de l'environnement à travers des actions de communication et des animations locales
Renaturation / végétalisation / désimperméabilisation	Réduire les îlots de chaleur en généralisant la végétalisation au sein de la commune tout en préservant et en développant la biodiversité
Renforcement et protection des corridors écologiques	Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, planter des arbres et arbustes d'essences locales, en veillant à maîtriser la proportion d'arbres de haute tige sur le territoire communal
Renforcement et protection des corridors écologiques	S'engager en faveur du maintien, de la restauration et du renforcement des Trames Verte, Bleue et Noire sur l'ensemble du territoire communal, afin de préserver la biodiversité et les continuités écologiques
Résilience hydraulique	Installer des dispositifs de stockage et de réutilisation des eaux pluviales sur le territoire communal
Respect des règles d'urbanisme	Mettre en place une police de l'urbanisme en veillant à la conformité des constructions et aménagements avec les règles d'urbanisme (PLUi, RLPi, etc.)
Sensibilisation/information du grand public	Développer et valoriser des parcours de balades urbaines pour favoriser la découverte du patrimoine naturel, historique et culturel de la commune

Sensibilisation/information du grand public	Organiser un/des événement(s) grand public sur le développement durable et la transition écologique, incluant notamment des animations festives et des solutions écologiques pour la nature et éventuellement le fleuve
Sensibilisation/information du grand public	Promouvoir et relayer les dispositifs métropolitains auprès des acteurs locaux, notamment le Plan "Réduisons les déchets à la source !" et le compostage, en intégrant les évolutions réglementaires
Sensibilisation/information du grand public	S'inscrire durablement dans une stratégie d'accompagnement des changements et adhérer à la démarche du PACTE (Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique) en lien avec la Métropole dans le but de mobiliser le grand public sur les enjeux de transition écologique
Sport et santé	Dynamiser les sites sportifs en accès libre, en collaboration avec les clubs associés, pour offrir davantage de possibilités de pratique sportive
Sport et santé	Encourager la découverte et l'initiation au sport auprès des scolaires et des jeunes pour promouvoir un mode de vie actif et sain
Sport et santé	Promouvoir les actions "sport et santé" menées par les clubs locaux pour encourager une pratique sportive bénéfique à la santé de tous